

### 3.5 Disparités territoriales de salaires

En 2017 dans le secteur privé, le **salair e mensuel net moyen** en équivalent temps plein varie de 1 711 euros dans la **zone d'emploi** de Saint-Flour à 3 133 euros dans celle de Paris ► **figure 1**, avec une moyenne nationale à 2 314 euros. Dans les 20 % de zones d'emploi aux salaires mensuels moyens les plus élevés il est de 2 576 euros en moyenne, contre 1 821 euros dans les 20 % de zones d'emploi aux salaires mensuels moyens les plus faibles ; l'écart entre ces deux groupes atteint 755 euros, soit 34,4 %.

Le déterminant principal des disparités territoriales est le niveau de qualification des postes occupés (au sens des professions et catégories socioprofessionnelles). Il explique 406 euros de l'écart de salaire moyen entre les zones d'emploi les mieux rémunérées et les zones les moins rémunérées, soit 18,5 % et plus de la moitié de l'écart total ► **figure 2**. En effet, de manière générale, dans les grandes agglomérations, le niveau de qualification des postes occupés est plus élevé. Or le salaire moyen par catégorie socioprofessionnelle s'échelonne de 1 662 euros pour les employés à 4 841 euros pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les écarts de salaire, par rapport à la moyenne nationale, imputables au niveau des postes, varient de - 12 % à + 14 % ► **figure 3a**. Notamment dans la zone d'emploi de Paris, où 39 % des salariés sont cadres contre 19 % au niveau national, la structure des emplois explique à elle seule des salaires supérieurs de 13 % à la moyenne nationale. À l'inverse, dans la zone d'emploi de Propriano, où 45 % des salariés sont des employés contre 29 % au niveau national, elle contribue à des salaires inférieurs de 10 % à la moyenne nationale.

Le deuxième déterminant est la densité de population. Elle explique un écart de salaire de 7,2 %, soit 158 euros, entre les zones d'emploi où les salariés sont les mieux rémunérés et

les zones où ils le sont le moins. Les effets d'agglomérations (externalités positives résultant notamment de la proximité des entreprises) peuvent être à l'origine de gains de productivité se répercutant sur les salaires. La meilleure rémunération des emplois citadins peut aussi traduire la compensation par les employeurs d'un coût de la vie plus élevé en ville, notamment pour le logement.

Le troisième déterminant de ces disparités est la nature de l'activité de l'entreprise (secteur et taille d'entreprise), c'est-à-dire la composition du tissu productif (3,3 %). Au niveau national, le salaire mensuel moyen le plus faible s'établit à 1 671 euros dans l'hébergement-restauration, et le plus élevé atteint 3 936 euros dans la cokéfaction-raffinage. Le salaire moyen progresse avec la taille des entreprises, allant de 1 901 euros par mois dans les entreprises de moins de 10 salariés à 2 598 euros dans celles de 1 000 salariés ou plus. La composition du tissu productif a un effet à la hausse sur les salaires dans le nord-ouest, et à la baisse dans le sud de la métropole, en particulier sur le pourtour méditerranéen de la Corse et des DOM ► **figure 3b**. Notamment dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime, où plus de la moitié des salariés travaille dans des entreprises de moins de 10 salariés (contre 20 % en France), la taille des entreprises explique des salaires de 3 % inférieurs à la moyenne nationale. À l'inverse, dans la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte, tournée vers l'industrie nucléaire (11 % des salariés travaillent dans l'industrie extractive, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et de la pollution, contre 2 % en France), le secteur d'activité contribue à des salaires supérieurs de 3 % à la moyenne nationale.

D'autres facteurs contribuent plus marginalement aux écarts de salaire entre zones d'emploi : les salaires sont plus élevés lorsque le taux de chômage est faible, lorsque les emplois sont à temps plein et davantage occupés par des hommes. ●

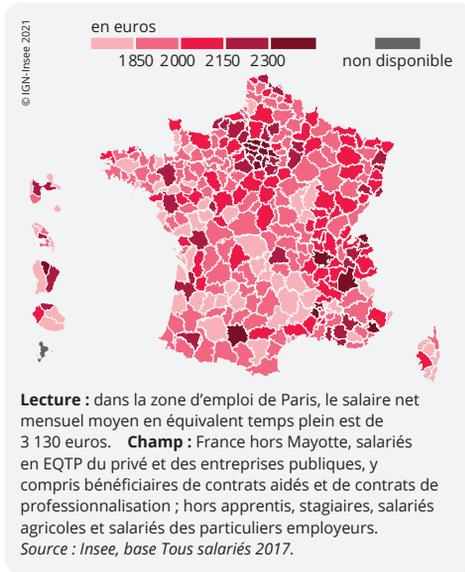
#### Méthode

Les calculs de contributions aux écarts de salaires moyens découlent d'une régression linéaire des salaires individuels pris en logarithme sur les variables explicatives listées dans la ► **figure 2**. Le salaire utilisé le net mensuel en équivalent temps plein. Les individus sont pondérés en fonction de leur temps de travail.

#### ► Définitions

**Salair e mensuel net moyen, zone d'emploi :** voir *Glossaire*.

### ► 1. Salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein par zone d'emploi en 2017



### ► 2. Écart de salaire entre les zones d'emploi aux plus bas salaires et celles aux plus hauts salaires en 2017

#### Salaire net mensuel moyen à temps plein (en euros)

20 % des zones aux plus bas salaires	1 821
20 % des zones aux plus hauts salaires	2 576
<b>Écart (en %)</b>	<b>34,4</b>

#### Contribution à l'écart (en points) des différences de...

... niveau de poste	18,5
... densité de population	7,2
... taille des entreprises	1,9
... secteur d'activité	1,4
... taux de chômage	1,2
... temps de travail (temps partiel, etc.)	0,4
... sexe	0,2
... âge	0,0
... stabilité des emplois	0,0
Écart inexpliqué	3,6

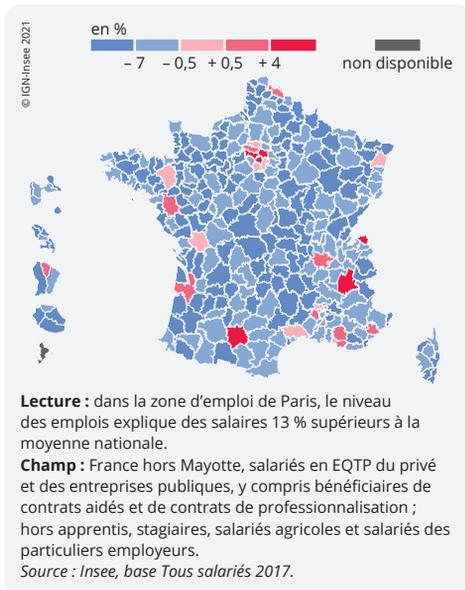
**Lecture :** l'écart de salaire entre les 20 % des zones d'emploi aux plus bas salaires et les 20 % des zones d'emploi aux plus hauts salaires est de 34,4 %. Les différences de niveau de poste (profession et catégorie socioprofessionnelle) expliquent 18,5 points de cet écart.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

*Source : Insee, base Tous salariés 2017.*

### ► 3. Écart de salaire entre zone d'emploi et moyenne nationale en 2017

#### a. Lié au niveau des emplois



#### b. Lié à la nature de l'activité

